Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de novembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 16 Octobre 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 26 Absents excusés : 10 Absents : 3 Votants : 27 (dont un pouvoir)

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIGOT Vincent (suppléant) ; M. BRECHAULT Patrick (suppléant) ; Mme CHABAUTY Viviane ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DECHEREUX Thierry ; M. ERNOULT Gérard ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LAURANTIN Jean-Claude (suppléant) ; M. LIAUD Patrick ; M. MACAIRE Félix ; M. MORIN Pierre (suppléant) ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. PILLOT Jean ; Mme PORTET Martine ; M. QUINAULT Sébastien ; Mme RAGOT Patricia (suppléante) ; M. RENAUD Denis ; M. SORIN Grégory ; M. URBAIN Axel.

ABSENTS EXCUSES :
M. BLOT Alain est remplacé par M. BIGOT Vincent ;
M. DORET Michel est remplacé par Mme RAGOT Patricia ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. LAURANTIN Jean-Claude;
Mme NOLOT Monique est remplacée par M. MORIN Pierre ;
M. NOIRAUD Bernard a donné pouvoir à Mme PORTET Martine ;
M. POUIT Stéphane est remplacé par M. BRECHAULT Patrick ;
Mme ARDRIT Edwige ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme SALVEZ Frédérique.

ABSENTS : M. BICHOT Sébastien ; M. CHABAUTY Gérard ; M. CHARBONNEAU Romain.

Secrétaire de séance : M. BARREAU Dominique

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-051-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

DEMANDES DE SUBVENTIONS
SOBRIÉTÉ DES USAGES 2027 – ANIMATION ET COMMUNICATION

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique de gestion durable de la ressource en eau et de sa stratégie d'adaptation aux tensions quantitatives et qualitatives sur la ressource, le Syndicat des Eaux du Val du Thouet (SEVT) souhaite mettre en œuvre un programme d'accompagnement à la sobriété des usages de l'eau potable sur son territoire.

Cette démarche vise à optimiser durablement les volumes consommés, à favoriser les économies d'eau et à accompagner l'ensemble des usagers vers des pratiques plus sobres et plus responsables.

Le programme d'actions proposé pour l'année 2027 s'articule autour des axes suivants :

→ Développement de la communication sur la sobriété des usages

- Élaboration et diffusion de supports de communication dédiés aux économies d'eau ;
- Création de documents pédagogiques et de supports de sensibilisation à destination des usagers.

→ Sensibilisation individualisée des abonnés

- Sensibilisation des abonnés lors des interventions réalisées par les agents du SEVT ;
- Accompagnement des usagers lors de la pose des modules de télérelève ;
- Distribution de plaquettes d'information et de kits de matériels hydro-économes ;
- Conseils personnalisés sur les économies d'eau et le suivi des consommations.

Cette action mobilisera du temps d'agents du SEVT dont les coûts de personnel pourront être valorisés dans le cadre du financement de l'opération.

→ Sensibilisation du grand public

- Déploiement du programme « Familles sobres » ;
- Organisation d'animations et de rencontres à destination du grand public ;
- Participation à des événements de sensibilisation sur les enjeux de l'eau.

→ Sensibilisation des collectivités et des acteurs économiques

- Actions de sensibilisation auprès des élus et des techniciens des collectivités ;
- Accompagnement des gros consommateurs d'eau, des industriels et des autres acteurs économiques du territoire afin de favoriser les démarches d'économie d'eau et d'amélioration de l'efficience des usages.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs de préservation de la ressource en eau définis par le territoire et contribue à la réduction durable des prélèvements ainsi qu'à l'amélioration de la résilience du service public de l'eau potable.

L'opération est inscrite à l'Accord de Territoire signé en 2026. À ce titre, elle bénéficie des conditions de financement renforcées prévues par le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et est susceptible de bénéficier d'une aide financière à hauteur de 60 % des dépenses éligibles.

Le coût prévisionnel de l'opération pour l'année 2027 est estimé à **53 900 € HT** réparti de la façon suivante :

Animation sobriété

Nombre d'ETP	0,70	50 400€
Bilan annuel	1 bilan	
Diminution volume d'eau potable facturé	20 000 m³	

Communication sobriété

Nombre de supports de communication	3	3 500€

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-051-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Financeur	Montant
Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60 %)	32 340 €
Autofinancement du SEVT (40 %)	21 560 €
Total	**53 900 €**

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération.

Délibération

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du SEVT ;
- Vu le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Vu l'Accord de Territoire signé en 2026 ;
- Considérant la nécessité de préserver durablement la ressource en eau et de favoriser la sobriété des usages ;
- Considérant que la maîtrise de la demande en eau constitue un levier essentiel d'adaptation aux enjeux quantitatifs et qualitatifs de la ressource ;
- Considérant le programme d'accompagnement à la sobriété des usages de l'eau potable proposé par le SEVT pour l'année 2027 ;
- Considérant que cette opération participe à la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux et contribue à la réduction durable des prélèvements sur la ressource ;
- Considérant que cette opération est inscrite à l'Accord de Territoire signé en 2026 et bénéficie à ce titre des conditions de financement renforcées prévues par le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Considérant que cette opération est éligible aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne;
- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- ✓ **APPROUVE** le programme d'accompagnement à la sobriété des usages de l'eau potable pour l'année 2027 ;
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération établi ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à son instruction, son attribution et son versement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-051-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

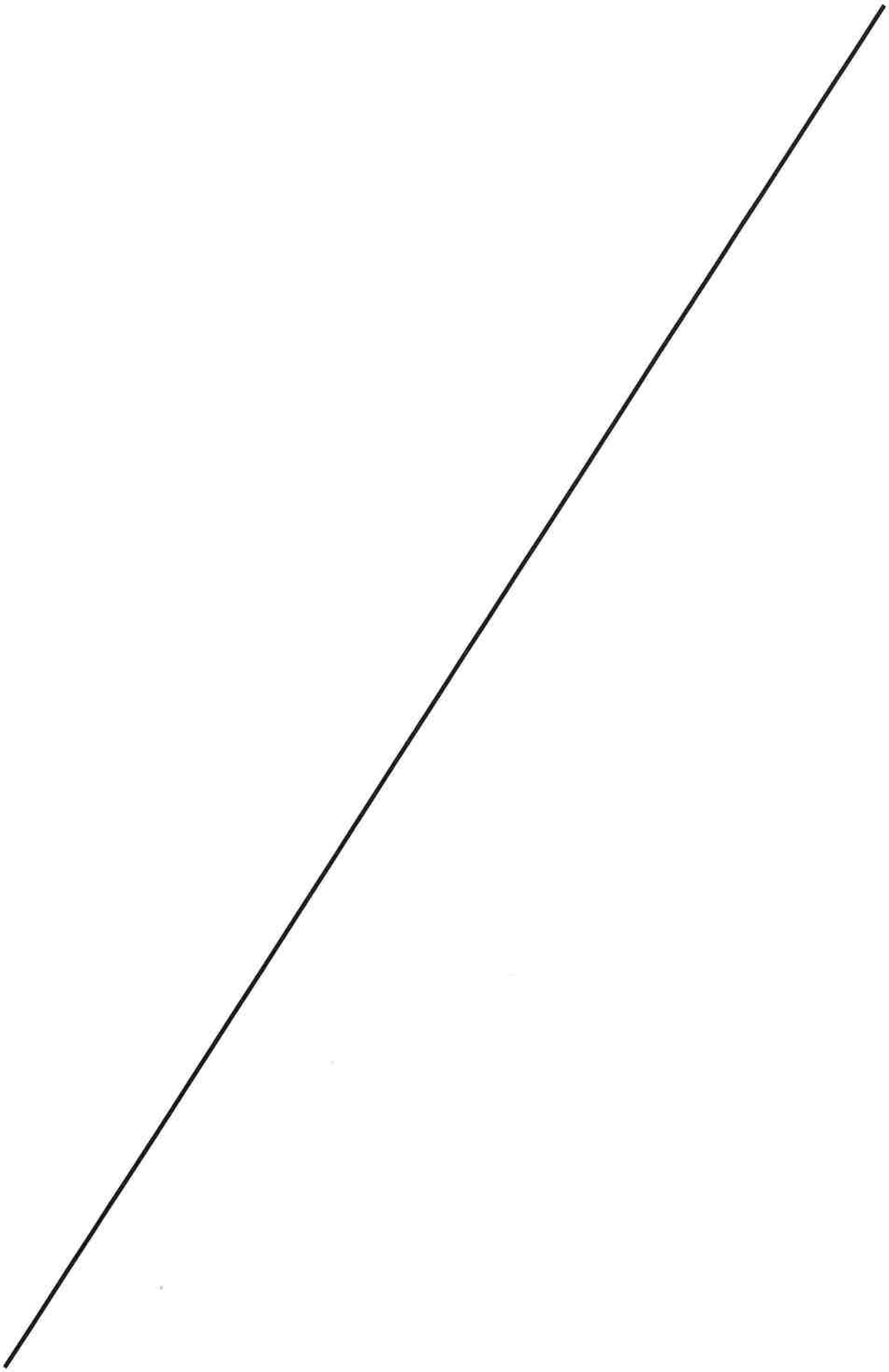

C.S. du 04 11 2026

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-051-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026